



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 88350

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le fonctionnement des commissions de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux. Les départements disposent de compétences importantes dans le secteur médico-social en matière de planification (élaboration des schémas départementaux), d'organisation de la coordination des acteurs (maisons départementales des personnes handicapées, centres locaux d'information et de coordination pour personnes âgées) et de financement des structures et services (établissements pour personnes âgées dépendantes). L'imbrication des responsabilités respectives des départements, de l'État et de l'assurance maladie dans le domaine médico-social a rendu nécessaire le développement d'une concertation voire d'un véritable partenariat entre les différents services. La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hospitalisation et relative aux patients, à la santé et aux territoires a donc prévu la création de commissions de coordination associant les services de l'État, les organismes de sécurité sociale, les collectivités locales et leurs groupements. Elle souhaite disposer d'un bilan du déploiement et du fonctionnement des commissions de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux. En particulier, elle voudrait savoir comment ont évolué les modalités d'élaboration des programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps avec la mise en place de ces commissions de coordination.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88350

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9916

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)